

## *Atelier 9 : Développer l'accueil extrafamilial*

# **Accueil parascolaire des adolescent-e-s à midi: offres lausannoises**

Morat, le 14 octobre 2016

Service des écoles primaires et  
secondaires de la Ville de Lausanne

# Plan de la présentation

- 1. Introduction et contexte**
- 2. Focus**
  - A. Une adéquation de l'offre avec l'âge des enfants et la demande des familles
  - B. Des collaborations essentielles avec: l'école, interservices, et avec les acteurs du quartier
  - C. La constitution d'un corps professionnel d'animateurs parascolaires compétents
  - D. Un aménagement de l'espace urbain et de l'offre en fonction de la spécificité des lieux (caractéristiques locales)
- 3. Perspectives et enjeux**

# 1. Introduction et contexte

**Une législation cantonale ambitieuse, non encore stabilisée, surtout au plan financier:** article constitutionnel à mettre en œuvre (2009), Loi sur l'accueil de jour en révision (LAJE2), et Loi sur l'enseignement obligatoire à ajuster (LEO 2013)

**A Lausanne,** un volontarisme politique fort, illustré par le label de l'UNESCO: *Ville amie des enfants*: offre culturelle, éducation au développement durable, participation des jeunes

**Une offre quantitativement et qualitativement plus développée que dans la majorité des communes,** mais difficile à financer (cf. de 7h à 19h, 5j/semaine, 48s/an)

**Une demande très forte des familles,** tant en termes d'accueil de jour que de compléments à l'offre pédagogique cantonale (devoirs surveillés, cours de langue et cultures d'origine)


**L'accueil de jour géré par trois services communaux** – écoles, accueil, loisirs - et un important secteur parapublic (centres de vie infantine, centres socioculturels...)



# A1. Adéquation de l'offre avec l'âge des enfants et les attentes des familles

- **Une offre différenciée** non pas selon Harmos mais par cycles de 2 ans; et une entrée dans un collège de «grands» dès la 7<sup>e</sup> (10 ans):
  - Avant l'école: ouverture de salles d'étude, bibliothèques scolaires...
  - A midi: accueil libre dans des espaces appropriés, possibilité d'amener son pique-nique (micro-ondes à disposition) ou d'acheter un repas chaud, accès à la bibliothèque scolaire, salle d'informatique, salle d'étude, devoirs surveillés...)
  - Après-midi: devoirs surveillés, animateur/trice parascolaire à la sortie des classes

**10-16 ans**  
7P-8P (7<sup>e</sup> à 8<sup>e</sup> années primaires)  
9S-11S (9<sup>e</sup> à 11<sup>e</sup> années secondaires)  
RAC (classes de raccordement)

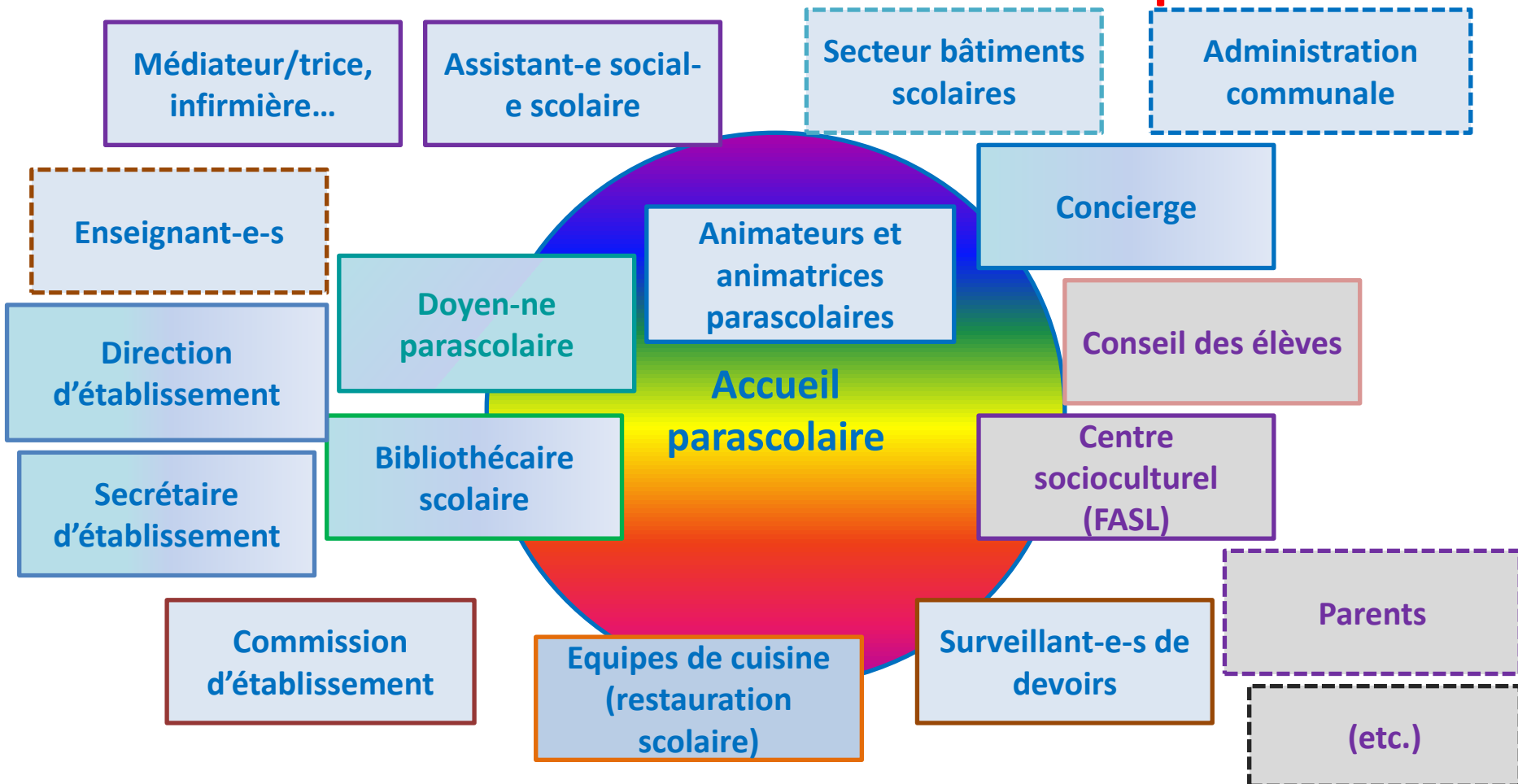


lu - ma - je	me	ve	vacances
ACCUEIL (jusqu'à 7h35 ou 8h25)			OFFRES VACANCES
ÉCOLE			
RÉFECTOIRE (dès 12h)			
ACCUEIL (jusqu'à 13h45)			
ÉCOLE			
DEVOIRS SURVEILLÉS SOUTIEN AUX DEVOIRS (dès 15h25 ou 16h15)			

## A2. Adéquation de l'offre avec l'âge des enfants et les attentes des familles

- prise en compte de l'**autonomisation de l'enfant**
  - Repas: self-service
  - Accueil libre (pas de contrôle des présences) et gratuit
  - Propositions d'activités adaptées (baby-foot, jeux de société, ping-pong, matériel de dessin, coin BD, canapés, petite scène de théâtre, accès aux terrains de sport extérieurs, etc.)
  - Choix d'activités (possibilité de ne rien faire)
  - **phase de transition en début de 7<sup>e</sup>**, avec possibilité pour les familles de demander un suivi des présences pendant 1 semestre (contrôle de l'arrivée et du départ du jeune)
- Volonté **d'appropriation des lieux par les jeunes**
  - Commissions d'élèves
  - Conseil des jeunes
  - Présence de TSHM (travailleurs sociaux hors-murs)
  - Partenariat avec les centres socioculturels et maisons de quartier

## B. Des collaborations essentielles avec l'école, interservices et avec les acteurs du quartier



**Consultation et implication** des différents acteurs concernés dans l'école (Directeurs et doyens, Parents (CET et associations), Autres partenaires (assistants sociaux, bibliothécaires, intervenants socio-éducatifs)...

→ Recherche de **synergies** entre l'organisation scolaire et parascolaire, en particulier **via les doyen-ne-s** (prise en charge de périodes d'enseignement pour leur permettre d'assurer la coordination parascolaire)

## C. Rôle et responsabilités de l'animateur/trice parascolaire

### Accueillir les élèves et assurer un cadre sécurisant pendant la pause de midi

- Assurer la **surveillance générale** des élèves
- **Accueillir** de manière personnalisée les plus jeunes élèves (sur demande des parents)
- **Créer un climat sécurisant** et agréable et des relations propres à la détente
- **Encadrer le moment du repas** dans une perspective éducative
- **Proposer des animations** et des activités
- **Etre à l'écoute** et **établir un lien de confiance** avec les élèves, et si nécessaire **faire remonter les informations**

### Participer à la bonne communication des informations et collaborer avec les acteurs de l'école

- **Communiquer** avec le corps enseignant et les autres professionnel-le-s de l'école (doyen, bibliothécaire, équipe de cuisine, concierge, etc.) et rechercher la collaboration
- **Répondre**, dans le cadre de sa fonction, aux demandes des parents
- **Mettre en place des conditions favorisant la coordination** des activités (restauration scolaire, bibliothèque, cours facultatifs, devoirs surveillés de midi, etc.)

### Contribuer à l'amélioration continue de l'accueil parascolaire

- **Transmettre au service toute information importante** à l'organisation et au bon fonctionnement de la pause de midi
- **Proposer des améliorations** (matériel, aménagement, etc.)
- **Etablir des statistiques** de fréquentation et des compte rendus

## D. Une prise en compte de la spécificité des lieux (caractéristiques urbanistiques et sociales du quartier)

- Fonctionnement des sites scolaires comme des « **mini-campus** » ouverts et vivants, espaces structurants de la vie de quartier, en prenant en compte les ressources du site
- Elaboration de différents scénarii en fonction des initiatives, et des caractéristiques du quartier:

Locaux disponibles

Horaires

Bibliothèque  
scolaire?

Centre  
Socioculturel?

Salle de gym ?

Propositions de la  
Commission  
d'établissement

Propositions du  
Conseil des élèves

Propositions de la  
Direction scolaire

Initiatives des  
milieux associatifs

Propositions du  
centre  
socioculturel



## 3. Perspectives et enjeux

- **Au plan politique: mettre en œuvre l'école à journée continue** (art. 63a Cst VD et nouvelle loi scolaire -LAJE 2 ) dans le cadre financier donné
  - objectifs et principes de la Ville (cf. Programme de législature) favorisant le « vivre ensemble », la « citoyenneté active »
- **Au plan organisationnel: consolider l'offre en recherchant les synergies entre l'organisation scolaire et parascolaire**
  - Implication des différents acteurs concernés dans l'élaboration des propositions
  - Organisation optimisant les outils informatiques, les modes de financement
  - Création d'un corps professionnel (cahier des charges et profil des animateurs parascolaires, formation initiale et continue...)
- **Au plan de l'offre: trouver des solutions optimales et consensuelles**, qui:
  - Prennent en compte le rythmes et les besoins des enfants (autonomisation, accueil, renfort scolaire...)
  - Associent les enfants et leurs parents, en favorisant les initiatives et l'engagement bénévole
  - Saisissent les opportunités de revoir l'aménagement urbain des quartiers ou la création d'espaces propices aux ado' dans les nouveaux quartiers